



EFFERVESCENTRE

Centre Social, Culturel et Sportif

3, route du Sergent Sourbé 16440 Roulet-Saint-Estèphe | 05 45 67 84 38 | contact@effervescentrefr

BULLETIN D'ADHÉSION ASSOCIATIVE 2026 - 2027

Nom de l'association :

Nom du président de l'association :

Prénom du président de l'association :

Date de naissance : / /

Adresse siège social :

Commune : Code Postal :

Téléphone :

E-mail :@.....

Adresse de facturation (si différente du siège social):

.....
.....

Montant de la cotisation : **15€**

Date de versement de la cotisation : / /

Date d'expiration de l'adhésion : 31 / 08 / 2027 (Année scolaire : 1^{er} sept au 31 août)

L'association déclare,
par la présente, souhaiter devenir adhérente du centre social EFFERVESCENTRE.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'objet associatif, des statuts ainsi que du règlement intérieur.

☐ J'accepte que l'association Effervescentre utilise mon adresse mail, pour me transmettre l'ensemble des informations concernant la vie de l'association.

☐ Je n'accepte pas que l'association Effervescentre utilise mon adresse mail pour me transmettre les informations sur la vie de l'association

Fait à, le / /

Signature du président de l'association (Précédé de la mention « Lu et approuvé »)

Droit d'accès et de rectification : vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnes (RGPD), en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données vous concernant ; vous pouvez demander leur rectification et leur suppression.

Ces démarches s'effectuent auprès du service vie associative vieasso@effervescentrefr.



EXTRAITS DES STATUTS D'EFFERVESCENTRE

Article 3 : Composition et fonctionnement de l'association

L'association se compose :

De **membres actifs** : sont les personnes qui mettent en œuvre et qui utilisent les services, les activités et les réalisations de l'Association.

D '**associations adhérentes** : ce sont les organisations qui ont, sur le même secteur géographique, une action spécifique et qui apportent leur collaboration active à la vie et à la gestion de l'association.

De **membres de droit** : ce sont les organismes, administrations, et collectivités qui contribuent aux agréments et aux financements du Centre Social.

Article 4 : Conditions d'admission

Les membres de l'Association s'engagent à payer une cotisation annuelle, dont le montant est fixé chaque année par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, pour les catégories : **Membres actifs** → **3,00 €**, **Famille** → **6,00€** et **Associations adhérentes** → **15,00 €**